

■ **Régie de la Cité SA**, à Genève (FOSC du 12.07.2001, p. 5338). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société 'Régie du Rhône SA', à Genève, en reprend l'actif et le passif. Les pouvoirs de De Freudenreich Pierre, Gevaux Marie-Claude, Hugon Reynald, et Blondel Philippe, de même que les procurations de Bouchet Valérie, Gomez Lago Rachel, Masson Madeleine, Rosti Bernard, et Vitse Nadine, sont radiés.

Journal no 6842 du 01.07.2002
(00545952 / CH-660.1.029.993-8)